



*Grand Prix
National du
Paysage*

2 0 1 2

Le parc du Grand Pré à Langueux



Editorial



En désignant le parc du Grand Pré, à Langueux, lauréat du Grand Prix National du Paysage 2012, le jury a tenu à saluer l'exemplarité de l'opération engagée par la maîtrise d'ouvrage. Cette opération s'inscrit en effet dans le projet urbain plus large de la ville et de son député-maire Michel Lesage.

Dans cette petite ville péri-urbaine, proche de Saint-Brieuc, Laure Planchais, paysagiste et maître d'œuvre mandataire de l'opération, avec une équipe pluridisciplinaire, a réussi à concevoir un parc contemporain, maillon manquant permettant de relier le centre-bourg de Langueux aux grèves de Saint-Brieuc et aux grands horizons de la Baie d'Yffignac.

Le projet crée un lieu fort et de convivialité qui intègre avec élégance la salle de spectacle dans une urbanité nouvelle.

La ville de Langueux, morcelée par un habitat pavillonnaire, trouve aujourd'hui une nouvelle qualité urbaine. Celle-ci s'exprime d'une part à travers un projet social, qui redonne toute sa place à un espace public générateur de mixité et d'échanges entre les habitants, et d'autre part, à travers un travail de composition fondé sur les vues et les matériaux permettant de recréer des relations visuelles avec le paysage alentour, et des points de repère. Le parc du Grand Pré devient ainsi la nouvelle centralité d'une ville en devenir.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a exploité un budget restreint en création et en gestion pour inventer un parc paysager pédagogique, écologique contemporain et innovant, avec un parti pris de construction qui permet d'inscrire le projet dans la durée, notamment par un travail subtil sur le végétal et la gestion hydraulique.

Ce Grand Prix National du Paysage 2012 salue ainsi une démarche, pour l'approche paysagère menée, dans le cadre d'un projet de développement communal. Il démontre l'intérêt pour les élus d'anticiper le devenir de leur commune au travers d'une approche qui articule paysage et urbanisme, pour un cadre de vie choisi et de qualité, propice à l'épanouissement individuel et de la société.

Jean-Marc MICHEL

Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Le Grand Prix National du Paysage en quelques mots

Le Grand Prix National du Paysage s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe. Il a pour objet de mettre en valeur la dimension territoriale des droits de l'Homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

Le Grand Prix National du Paysage contribue ainsi à sensibiliser à l'importance des paysages pour l'épanouissement des êtres humains, et le bien-être individuel et de la société. Il vise à promouvoir la participation du public au processus décisionnel des politiques du paysage. Il récompense la mise en œuvre d'une politique ou de mesures prises par des collectivités locales ou régionales, ou leurs groupements, et la contribution éventuelle apportée par des associations, visant la protection, la gestion, et/ou l'aménagement durables des paysages.

Le Grand Prix National du Paysage fait écho à l'engagement des Etats parties à la Convention européenne du paysage d'intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans toutes les politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

Organisé tous les deux ans, le GPNP récompense une réalisation exemplaire, achevée depuis au moins 3 ans. Il distingue, conjointement, le maître d'ouvrage public français et le maître d'œuvre, paysagiste français ou européen, ainsi que, le cas échéant, la ou les associations qui se sont impliquées dans l'opération. Ce prix a vocation à distinguer l'adéquation entre la formulation

d'une décision publique et la capacité de réponse de la maîtrise d'œuvre. Il a aussi pour objectif de valoriser des démarches exemplaires tant à l'échelle nationale qu'europpéenne et de susciter l'innovation.

Les critères du prix sont les suivants

1- Principes de conception et de gestion inscrits dans une optique de développement territorial durable :

- s'inscrire dans une politique de développement durable et s'intégrer harmonieusement dans l'organisation du territoire concerné ;
- faire preuve de qualités environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques durables ;
- s'opposer ou remédier aux destructions du paysage ; préserver et mettre en valeur la diversité des paysages ; contribuer à valoriser et à enrichir le paysage et à développer de nouvelles qualités ;

2 - Caractère exemplaire ou innovant de l'opération

3 - Qualité de la concertation :

Etroite participation du public, des autorités locales et régionales et des autres secteurs concernés ; reflet des objectifs de qualités paysagères (par définition, objectifs répondant aux aspirations des populations)

4 - Adéquation de la réalisation au regard des objectifs formulés

Les lauréats

Le jury réuni le 30 novembre 2012 à Paris, a décerné le Grand Prix National du Paysage au Parc du Grand Pré à Langueux, dans les Côtes d'Armor.

Maître d'ouvrage

Ville de Langueux

Maître d'œuvre

Laure PLANCHAIS, paysagiste DPLG mandataire

Alice MAHIN (paysagiste DPLG assistante)

Benoît ROBERT (architecte, conseil architecture)

Agnès SOURISSEAU (paysagiste DPLG, parcelles de semis de ligneux/techniques de plantations forestières)

Coup d'éclat concepteur lumière et SDE22 (conception lumière)

Safège ingénieurs conseil (terrassements, VRD et hydraulique)

Le jury

Président

Jean-Marc MICHEL,

directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature

Membres

Marti Franch BATLLORI, paysagiste, Espagne -
Expert Européen

Jean-Marc BOUILLON, paysagiste, président de la
Fédération Française du Paysage

Alice BRAUNS, paysagiste-conseil de l'Etat

Sara BYSTROM, juriste en droit du patrimoine
culturel, Suède. - *Expert Européen*

Denis CLEMENT, inspecteur général, conseil
général de l'environnement et du développement
durable

Vincent PIVETEAU, directeur de l'Ecole Nationale
Supérieure du Paysage de Versailles-Marseille

Gilles VEXLARD, Agence Latitude Nord, Maîtrise
d'œuvre lauréate du GPNP en 2009 - Port aux cerises

Le parc du Grand Pré, un projet urbain

La commune de Langueux est passée du statut de bourg d'environ 2500 habitants dans les années 60 à celui de petite ville de plus de 7000 habitants en une quarantaine d'année. Elle a subi une urbanisation pavillonnaire diffuse et l'implantation de la plus grande zone d'activités économiques de l'agglomération briochine. Cette urbanisation non maîtrisée a morcelé son territoire et brouillé les relations visuelles avec les paysages alentours, lui conférant en outre l'image d'une commune «dortoir».

Les objectifs de la maîtrise d'ouvrage visaient donc à changer l'image de la ville grâce à un lieu fédérateur à échelle intercommunale. Il s'agissait de créer un parc «naturel», «un vaste espace de développement orienté vers la nature, les sports, les loisirs, la culture, la convivialité». Le parc devait par ailleurs proposer l'implantation d'un futur équipement à vocation culturelle en préalable au lancement d'un concours d'architecture. En outre, il s'agissait de concevoir (en amont des futures extensions urbaines) un trait d'union entre le bourg existant, l'habitat diffus alentour, les extensions futures, et la baie.

Surface : 12 hectares

Spécificités : parking verger, jardin d'ombre, aire d'accueil des cirques, salle de spectacles, bassin, jardin de grandes vivaces, plaines de jeux et spectacles, grande prairie (espaces en prairie de fauche labellisés « refuge à papillons » en 2011), parcelles d'expérimentation de semis de pins, esplanade,....





Le parc, une nouvelle centralité dans la ville

L'opération s'inscrit dans le projet de développement urbain de la ville. En effet, aux limites du parc, la commune s'urbanise progressivement et à terme, seule la partie Nord Est qui ouvre sur la baie sera maintenue en espace ouvert. Le parc permet donc d'envisager un développement harmonieux et cohérent de la ville en remédiant à un morcellement du territoire et à un brouillage des relations visuelles entre la ville et les paysages alentours.

Nouvelle centralité d'une ville en devenir, nouveau lieu culturel et de convivialité, le parc change l'image de cité dortoir qui était attachée à la ville. Il est l'expression d'une nouvelle qualité urbaine, qui s'exprime notamment à travers un projet social, qui redonne toute sa place à un espace public générateur de mixité et d'échanges entre les habitants.



Qui s'inscrit dans les lignes de force du paysage

Conçu comme une véritable coulée verte s'appuyant sur un ruisseau existant, requalifié et mis en scène, le parc permet de relier le centre ville et l'urbanisation diffuse alentours aux grèves de la baie de Saint-Brieuc et de la Baie d'Yffignac, grâce à un travail de composition fondé notamment sur les lignes de force du site, les vues sur le lointain, ainsi que sur les matériaux.

Ce parc de 12 hectares comprend différents espaces : forêt de pins, esplanade, parking verger, jardin d'ombre, prairie, plaine de jeux dans une démarche expérimentale et pédagogique de développement durable. Il transite entre espaces urbains et ruraux, et puise son inspiration des paysages et particularités du cadre alentour : grands horizons sur la baie de Saint-

Brieuc, vallons boisés, pinèdes littorales, vergers, et luxuriance d'ambiances exotiques permises par la douceur du climat.

Une grande esplanade créée une vaste plate-forme mettant en scène les vues sur le littoral. La conception du parc propose et articule l'implantation du futur bâtiment à usage culturel sur cette esplanade. A proximité immédiate, le parc intègre un espace dévolu aux cirques qui viennent en résidence, la ville de Langueux en faisant la promotion et accueillant depuis 2009 un festival annuel de cirques.

Sur la plus grande longueur du parc se développe une vaste promenade qui vient chercher le visiteur depuis le centre de Langueux jusqu'au rebord du plateau





agricole. Sur ses franges, le parc vient tisser des liens avec les quartiers existants et à venir qui le jouxtent en proposant de nombreux cheminements vers son centre.

Les espaces de stationnement sont conçus de manière à participer aux lieux de promenade lorsqu'ils sont vides, alors que le parc qui nécessite peu de stationnement au quotidien, doit accueillir plusieurs centaines de visiteurs lors des spectacles dans la salle culturelle. Leur emplacement à proximité d'autres équipements publics existants (médiathèque, crèche et école privée) et futurs (pôle enfance) permet d'optimiser l'usage.





Une éducation au développement durable

L'équipe de maîtrise d'œuvre a exploité un budget restreint en création et en gestion pour inventer un parc paysager pédagogique, écologique, contemporain et innovant, avec un parti pris de composition qui permet d'inscrire le projet dans la durée, notamment par un travail subtil sur le végétal et la gestion hydraulique.

La dimension écologique du parc du Grand Pré est dictée par une volonté de tirer parti au maximum du site et des moyens mis à disposition à proximité, une volonté expérimentale partagée entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, ses services techniques et les impératifs économiques d'un budget contraint. Cette approche stimule un renouvellement des questionne-

ments techniques et esthétiques pour proposer un espace singulier. La réflexion a été développée tant sur la conception que sur la gestion du site.

Nouveau lieu de convivialité dans la ville, le parc constitue en outre le support d'actions pédagogiques tant pour les habitants que pour les propres services de la ville, au service de la promotion du développement durable.

Le Parc du Grand Pré allie ainsi renforcement des valeurs environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques au sein de la ville de Langueux et rayonne au delà.





Questions à la maîtrise d'ouvrage

Michel Lesage, député-maire de Languueux

Pouvez-vous nous présenter le contexte urbain, social et économique de la ville de Languueux et nous expliquer les enjeux auxquels doit répondre la ville ?

En 30 ans, la population de Languueux a plus que doublé. Poussée par le vent du dynamisme économique, une vague d'urbanisation a transformé le paysage communal.

La ville bénéficie d'un cadre de vie agréable avec un paysage maritime sur toute une façade du territoire.

Il y a un siècle et demi, une population de maraîchers a semé les graines du développement. Aujourd'hui, la Ville doit une part de sa prospérité à l'essor de son espace commercial, idéalement placé, en bordure de la voie express RENNES-BREST.

Les origines du Grand Pré

En 1992, dans le cadre des études préliminaires à la révision du P.O.S. était engagée la mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme de la Commune et du Centre-Ville afin de définir les principaux axes de développement de l'urbanisme.

Le plan de développement du Centre-Ville avait pour objectif de présenter les options d'urbanisme à court, moyen et long terme dont la création d'un parc naturel, support de l'identité de la Ville et aussi support d'activités et de manifestations particulières permettant une vision plus large de la baie.

C'est à partir de ces réflexions que depuis plusieurs années, le développement de la Commune s'organise harmonieusement avec un projet architectural des documents contractuels et plus particulièrement, la révision du PLAN D'OCCUPATION DES SOLS et sa transformation en véritable PLAN LOCAL D'URBANISME en 2005.

Langueux en quelques chiffres

La Ville est membre de la communauté d'agglomération : « Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor » qui regroupe 14 Communes (+ de 100 000 habitants)

LANGUEUX compte 7 251 habitants, soit une densité d'environ 800 habitants au km² (moyenne départementale : 83 habitants au km²).

Ainsi un secteur dit «Le Grand Pré» a été réservé depuis de nombreuses années, dans le but d'ouvrir le centre bourg vers les grèves (comme le préconisaient les études menées) et de recevoir un parc ainsi qu'un espace multifonctions, ouverts au public depuis 2007.

Inscrit dans les premiers documents d'Urbanisme de 1987, cet espace a en effet toujours été considéré depuis plus de 30 ans comme « une coulée verte vers la mer », d'ailleurs engagée dès 1990 par le « vallon de sur la cote » situé en aval du Grand Pré.

De quelle manière associez-vous les habitants à la construction de votre commune et en particulier au projet du parc du Grand Pré ?

De la phase de conception à l'ouverture du Parc, en passant par la réalisation, la population a été associée à tous les moments importants et essentiels.

Un projet de cette nature, dans un lieu aussi stratégique et déterminant pour la population ne pouvait s'écrire sans l'adoption de la population et l'adhésion totale à ce projet.

De nombreuses réunions de concertation ont été organisées dès la phase de conception, comme il est de coutume à LANGUEUX dans tous ses projets. Des visites de chantier à des phases importantes de la construction et une information régulière dans le bulletin municipal, ont dès le début de ce projet permis aux Langueuais de s'approprier ce Parc.



Les plus jeunes également ont été associés, en « semant » la forêt de pins, ou bien encore en installant des nichoirs dans les arbres du Parc.

La fréquentation de ce Parc aujourd'hui laisse à penser que ce Parc fait déjà partie du quotidien des Langueusiens.

Dans le processus d'évolution de votre commune, pourquoi avoir choisi de réaliser ce projet à ce moment précis, c'est-à-dire avant la conception de la salle de spectacle et en prévision des futures extensions de la ville ? Quelle place accordez-vous au paysage ?

Dessiner et créer le paysage avant la réalisation d'un équipement nous paraissent une chose essentielle et primordiale.

Laisser le paysagiste imaginer le lieu avant de confier la conception de cet équipement était une volonté forte de l'équipe municipale d'attacher une importance au rôle du paysagiste dans la concrétisation d'un projet.

Trop souvent effacé dans les interventions en aval des projets, le paysagiste doit souvent composer avec une situation existante et prendre en compte des contraintes qui auraient pu être évitées en amont, sans évoquer les faibles ambitions et moyens laissés à disposition des paysagistes.

Dans le cas présent, le paysagiste a dessiné le paysage en imaginant un lieu privilégié et favorable pour un équipement culturel, en fixant des exigences et des contraintes au programme du concours d'architecture envisagé.

Participant au jury en qualité de personne qualifiée, le paysagiste a pu s'exprimer sur les atouts et les faiblesses des différents projets quant à l'insertion des projets dans son environnement.

Dans l'évolution urbaine de Langueux, quel rôle ou quelle importance accordez-vous au paysage et pourquoi ?

Le paysage a toujours été considéré comme privilégié à Langueux par une topographie au bassin versant unique, tourné vers la mer, entrecoupé par de petits vallons, où le maraichage a très longtemps dominé.

Peu de talus et de bocage, un paysage comme un vaste openfield (champ ouvert), à la mosaïque de parcelles plutôt en lanières et rarement inoccupées.

Plusieurs études ont été menées au fil de son urbanisation pour essayer de préserver ce paysage privilégié.

Aujourd'hui encore, les secteurs à urbaniser font l'objet d'une attention particulière, et des démarches d'approches environnementales, précèdent toutes les demandes d'ouverture à l'urbanisation, et intègrent cette problématique d'insertion et de préservation du paysage...

Quels conseils donneriez-vous à vos collègues élus d'autres communes ou intercommunalités pour mettre en œuvre des politiques en faveur du paysage sur leur territoire, c'est-à-dire des politiques qui contribuent au bien-être individuel et collectif, et favorables à la vie sociale et à l'activité économique ?

Il est indispensable avant toute opération d'aménagement, que le paysagiste pose son regard sur l'existant afin d'en mesurer les enjeux et protéger ainsi toutes formes de perspectives, végétations, faune et flore, que le projet pourrait détruire.

La préservation, et très souvent la mise en valeur accentuée, donnera à chacun un sentiment de bien-être, par le dessin adapté des contours de ce paysage, qu'il soit proche ou lointain.



Questions à la maîtrise d'œuvre

Laure Planchais, paysagiste, et son agence

Parlez-nous de la manière dont vous avez travaillé avec la commune de Langueux : comment s'est construite votre réponse, par rapport à leurs attentes ?

La commune avait émis le souhait de créer un parc « naturel » intégrant un équipement culturel avec près de cinq cents places de stationnement.

Lorsque je suis arrivée sur le site, le lieu-dit du Grand Pré était en fait un champ de maïs.

Il était plutôt aisé de tirer pleinement parti des potentiels paysagers évidents du site pour répondre à l'envie de « nature » : la vue sur l'horizon maritime, la proximité immédiate d'espaces agricoles et boisements, un relief prononcé et un ruisseau.

Par contre, les enjeux liés aux places de stationnements de l'équipement culturel nécessitaient une approche qualitative prenant en compte un usage intense mais très ponctuel.

En parallèle, le positionnement culturel et sportif de la commune l'a progressivement amenée à demander que le parc soit aussi un espace d'accueil pour les cirques en résidence autant qu'un espace de spectacle en plein air en complément des spectacles à l'intérieur du bâtiment.

Comment avez-vous conçu ce parc et en particulier son articulation avec le projet urbain de la ville de Langueux ?

Ce programme accompagnait la mutation de Langueux, ancien bourg rural, en ville à part entière.

La « nature » est déjà très présente et à portée de tous à Langueux situé en fond de baie de Saint-Brieuc. Par contre, tout autour du site, l'urbanisation allait galopant et le programme de « complexe multifonctions » nécessitaient une réponse valorisant et organisant l'urbanité en gestation. De plus, un tel investissement, au regard de la taille de la commune prenait son sens dans une relation très quotidienne avec les habitants.

La mutation urbaine en cours induisait donc de concevoir le parc comme un espace très ouvert, liaisonnant les quartiers et les équipements à proximité en proposant une armature urbaine forte et hiérarchisée. Les espaces ont été maintenus vastes, peu cloisonnés et présentant suffisamment de qualités afin d'accueillir les densifications ou adaptations possibles dans la durée.

Lorsque j'ai commencé à travailler sur le projet de parc, Langueux se percevait encore comme un bourg même si la commune préparait déjà son avenir urbain dans ses documents d'urbanisme. L'affirmation de la dimension urbaine du parc a mis les élus face à cette nouvelle identité. Cette posture a très vite trouvé un écho favorable de leur part, passée la surprise de sa composition géométrique aussi clairement affichée. Nous sommes alors allés visiter le parc de la Seille à Metz que je venais de terminer avec Jacques Coulon afin de leur montrer un parc dans cette situation hybride d'urbanité « naturée ». Depuis, cette mutation urbaine s'est opérée : des programmes de logements plus denses ont vu le jour aux abords du parc et une crèche y a récemment été construite.

Nous avons aussi accepté des mutations plus lentes comme par exemple attendre la libération par son exploitant toujours en activité d'un hangar agricole qui jouxte le site dans son accroche au centre historique.

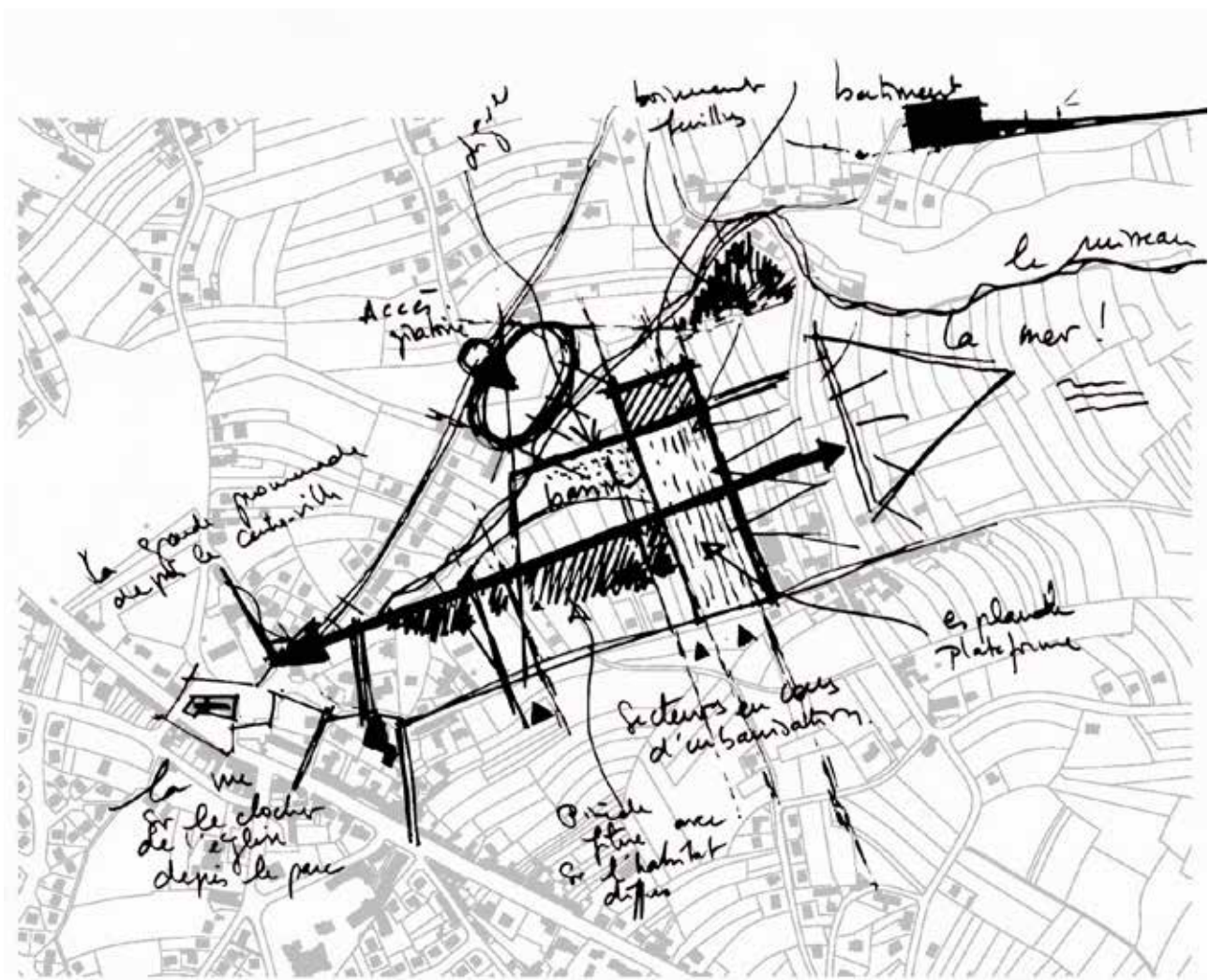
Comment concevez-vous la participation des habitants dans un projet tel que celui-ci ? Alors que la Convention européenne du paysage nous y engage, comment traduit-on les aspirations des populations lorsque l'on est maître d'œuvre d'une opération ? Quel rôle doit jouer la maîtrise d'ouvrage selon vous ?

La participation des habitants n'était pas une demande explicite dans ma mission. Elle s'est faite en filigrane, tout au long de mon intervention. Dans une commune de 7000 habitants, les élus et les services techniques

sont non seulement très proches de leurs administrés mais sont aussi tout simplement des habitants de la commune. La démocratie y est donc très directe et les aspirations des habitants relayées très facilement.

Mon travail a aussi consisté à anticiper des nouveaux besoins potentiels sur la durée qui ne s'exprimaient pas encore au début du projet.

Récemment, je me suis rendue compte que les premières esquisses de l'étude de définition (qui datent maintenant de presque dix ans) nourrissent encore les réflexions des





élus sur l'évolution actuelle de Langueux. Par exemple, lors de la conception, j'avais proposé des parcelles jardinées pour l'école d'horticulture riveraine et/ou pour les habitants. A l'époque cette proposition n'avait pas trouvé d'écho, faute de demande. Aujourd'hui, la demande existe avec les nouveaux habitants et le changement progressif du mode d'habiter plus urbain. Le parc accueillera peut-être dans quelque temps des jardiniers amateurs émérites !

J'ai vite compris que la construction du parc attisait nombre de questionnements des habitants sur la botanique, sur l'urbanisme, sur les techniques et plus globalement sur l'ouverture au monde. J'ai été frappée par cette soif de comprendre, d'apprendre et d'échanger, le parc devenant un outil pédagogique fabuleux. Une relation fraternelle s'est tissée entre nous et perdure malgré la fin de nos obligations contractuelles depuis plus de six ans maintenant. Je mesure encore aujourd'hui tant la qualité et l'intérêt de ces échanges que ce qu'ils continuent à produire sur le site et ailleurs dans nos parcours respectifs. Ce projet de parc est en quelque sorte une graine qui a su germer, pousser et essaimer des idées, des techniques, des usages et d'autres regards sur les lieux.

Le jury a été sensible à la manière dont vous avez su tirer parti d'un budget relativement restreint. Comment avez-vous conçu ce projet au regard de cette contrainte ?

Cette contrainte, alliée à l'ouverture d'esprit de la maîtrise d'ouvrage et à mon naturel de « glaneuse », a été une grande chance pour la conception du projet car elle m'a permis d'explorer de nombreuses expérimentations tant dans les matériaux que dans les modes opératoires de mise en œuvre. Cette donnée a non seulement été transformée en atout mais a permis aux services techniques de rebondir sur ces expérimentations et de continuer à développer cette approche.

- Utilisation de matériaux de rebut presque gratuits que le projet a remis dans une dynamique de recyclage tels que des pieux de bouchots usagés (plus de 3000 pieux de bouchot à un euro symbolique l'unité) mais aussi des tests de broyats de coquilles de moules et de crépidules.
- Détournement d'usage de matériaux peu onéreux tels que des blocs rocheux de carrières locales de granulats mis en œuvre en dallage cyclopéen ou des



canalisations reconverties en jeux de cache-cache et galipettes.

- Sensibilisation à quelques logiques de bon sens telles que l'absence d'arrosage, le site étant en pleine terre.
- Recherche de revêtements de sols sableux compatibles avec des outils mécanisables préalablement testés par le Conseil Général des Côtes d'Armor sur de grands linéaires.
- Création de cheminements simplement enherbés.
- Introduction a posteriori du chantier de semis de fleurs là où la machine ne pouvait pas passer.
- Mise à profit des expérimentations des différents paillages sur semis forestiers à d'autres aménagements ;
- Conception de prairies de fauche et partenariat avec un agriculteur récoltant le foin produit sur les secteurs les plus étendus.
- Et surtout, création d'une pinède en adaptant des techniques forestières de semis de ligneux à une situation urbaine plus circonscrite en tirant partie

du potentiel sculptural des pieux de bouchot qui protègent le futur boisement pour préfigurer la présence des arbres.

Mais surtout offrir certains luxes incroyables et gratuits :

- Offrir la vue sur la baie de Saint-Brieuc : la mer en fond de perspective alors qu'elle était auparavant masquée par le maïs ;
- Donner à lire et bénéficier de l'étendue du site ;
- Profiter de la présence d'un ruisseau dans le site pour le rendre apparent et le faire murmurer ;
- Donner à observer et mesurer la croissance des arbres depuis le stade de la graine ;
- Utiliser les dynamiques végétales pour favoriser la colonisation des lieux par la faune... et les habitants !



Historique des lauréats



Grands Prix Nationaux du Paysage

2009 la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs du Port aux cerises, Essonne (91)

Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion

Agence Latitude Nord – Laurence VACHEROT et Gilles VEXLARD

2007 le Parc des Cormailles à Ivry-sur-Seine (94)

Conseil Général du Val-de-Marne

Agence Ter (Henri Bava, Michel Hoessler, Olivier Philippe)

Mention spéciale du jury : politique paysagère intercommunale de la vallée de la Bruche, communauté de communes de la Haute-Bruche (Bas-Rhin)

Prix du Paysage

2006 le Parc de la Deûle ; Lille Métropole (59)

Communauté urbaine de Lille

Equipe Jacques SIMON – JNC International

2005 le Parc Saint-Pierre à Amiens (59)

Ville d'Amiens

Jacqueline OSTY, Paysagiste

Grands Prix du paysage

- 2000** Isabelle AURICOSTE
- 1998** Gilles CLEMENT
- 1996** Bernard LASSUS
- 1994** Alain PROVOST - Jacques SGARD
- 1992** Michel CORAJOUD
- 1990** Jacques SIMON

Trophées du paysage

- 1991 Jardin des Acacias**
Service technique de la ville de Nanterre (92)
Agence TER (Henri BAVA, Michel HOESSLER, Olivier PHILIPPE)
- 1993 Parc de la plage Bleue à Valenton**
Direction des espaces verts départementaux du Val de Marne
Agence Ilex (Denis FONTAINE, Gueric PÉRE, Martine RASCLE)
- 1995 Parc de la vallée du Telhuet**
Notre Dame de Gravenchon (76)
Samuel CRAQUELIN
- 1997 Réhabilitation des espaces extérieurs de la cité Pélisson**
Ville de Villeurbanne (69) et Communauté urbaine de Lyon
Agence In Situ (Emmanuel JALBERT, Annie TARDIVON)
- 1999 Espaces publics du quartier de la Rocade**
Ville de Sablé-sur-Sarthe (72)
Agence Feuille à Feuille (Dominique CAIRE)
- 2001 Aménagement des espaces extérieurs des collèges Renoir et Rostand à Marseille (13)**
Conseil général des Bouches-du Rhône
Agence Horizons (Jérôme MAZAS)

MON PAYSAGE *au* QUOTIDIEN

Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Bureau des Paysages et de la Publicité
Photos : Laure Planchais ; Alexandre Petzold ; Mairie de Langueux
Conception réalisation : A. SAMY/METL-MEDDE/ATL2



Impression : MEDDE/SPSSI/ATL2
imprimé sur du papier certifié ecolabel européen



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie
Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature
92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 21 22